

Nous sommes heureux d'annoncer qu'en collaboration avec Investia Services Financiers, nous avons négocié l'ajout d'une nouvelle couverture Privasure optionnelle :

• 100 000\$ par réclamation limite annuelle de 100 000 \$, avec une franchise de 5 000\$ pour une prime de 195\$

Veuillez noter qu'Axis n'approuvera aucune augmentation des limites pendant la durée du contrat (1^{er} avril 2024 au 1^{er} avril 2025), il est donc important de passer en revue vos limites actuelles et de déterminer si elles conviennent.

Veuillez également noter que toute demande d'augmentation des limites doit être présentée avant le 15 mai 2024. En raison des conditions actuelles du marché, les augmentations des limites doivent être soumises au souscripteur pour être acceptées et ne peuvent pas être approuvées automatiquement. Toutes les demandes d'augmentation des limites Privasure soumises après le 15 mai 2024 seront rejetées.

Enfin, le <u>formulaire de garantie ci-inclus</u> est exigé si vous souhaitez augmenter vos limites d'assurance Privasure.

La couverture obligatoire de Cyber demeurera 50 000\$ par réclamation. Si vous ne désirez pas augmenter votre limite, aucun suivi n'est nécessaire.

Si vous avez des questions concernant le présent avis, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe des Programmes des services financiers par téléphone au 1.866.335.5551 ou par courriel à Investia@aon.ca

Programmes des services financiers

Téléphone: 1-866-335-5551
Télécopieur: 1-844-969-4087
Courriel: Investia@aon.ca
Aon Reed Stenhouse Inc